



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil quinze, le dix septembre, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 04 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 19

ABSENTS EXCUSES : 4

ABSENTS : /

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

1. Pris acte du rapport 2014 de la S.E.D.L. (Société d'Équipement et de Développement de la Loire) ;
2. Pris connaissance des rapports 2014 de la C.A.L.F. : assainissement collectif, assainissement non collectif, prix et qualité du service public d'élimination des déchets, transport ;
3. Pris connaissance du rapport DSP EAU 2014 établi par la Société ALTEAU ;
4. Adopté la modification du tableau des effectifs ;
5. Approuvé la convention Commune de Savigneux/MJC du Montbrisonnais pour les T.A.P., et autorisé le Maire à la signer ;
6. Autorisé le Maire à signer la convention de fonctionnement « Commune-C.A.L.F. » concernant le réseau des Médiathèques-Ludothèques ;
7. Adopté la décision modificative n° 3 ;
8. Autorisé le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche avec la Gaule Montbrisonnaise.

Le Maire,
Christophe BRETTON